



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

&

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le guide du jeune conseiller municipal



ÉDITO

Tous les deux ans, les élèves du CM1 à la 3^{ème} qui habitent Châteaugay sont invités à élire leurs représentants au **Conseil Municipal des Enfants (CME)** et au **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**.

Au sein de chaque instance, les jeunes conseillers travailleront ensemble, avec l'appui des élus et des services municipaux, pour **améliorer la vie quotidienne de leurs camarades**.

Ces conseils permettent aux jeunes **de participer à la vie de leur commune**, de partager leurs idées et de proposer des projets pour améliorer le quotidien des enfants et des jeunes.

Aménagement des espaces de jeux, protection de l'environnement, activités sportives ou culturelles, solidarité... Les sujets ne manquent pas ! Avec l'accompagnement des élus et des services municipaux, les jeunes conseillers pourront réfléchir ensemble, construire des projets et contribuer à leur réalisation.

Être jeune conseiller municipal, c'est aussi apprendre à écouter les autres, à débattre, à prendre des décisions collectives et à mieux comprendre le fonctionnement de la mairie.

Tu souhaites faire entendre tes idées et t'investir pour ta commune ? Découvre dans ce guide comment te présenter aux élections, comment voter et ce que représente un mandat de jeune conseiller municipal.

Bonne chance à toutes les candidates et à tous les candidats !

Pourquoi des Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes ?

Les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes (CME et CMJ) répondent à la volonté de la Municipalité de permettre aux enfants et aux jeunes de prendre part à la vie de leur commune et de faire vivre la **démocratie locale**.

Ils permettent aux jeunes Châteaugayres de s'exprimer, **de partager des idées, de proposer des actions et mener des projets** qui leur tiennent à cœur et contribuent à **améliorer la vie quotidienne des enfants et des jeunes de la commune**.

Avant les élections, les jeunes bénéficieront d'une séance d'information leur permettant de mieux comprendre le rôle d'un jeune conseiller municipal et de réfléchir à leur candidature.

La déclaration de candidature qui engage le jeune candidat, l'organisation et le déroulement des élections représentent un véritable exercice d'apprentissage de la vie démocratique.

À quoi servent les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes ?

Les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes permettent aux jeunes de mieux connaître leur commune, son fonctionnement et les acteurs qui la font vivre, grâce à une collaboration avec les élus, les services municipaux et les associations locales.

Les CME et CMJ permettent aux jeunes conseillers de :

- faire entendre la voix des enfants et des jeunes de la commune ;
- apprendre à écouter les autres et à débattre dans le respect de chacun ;
- imaginer et construire des projets collectifs ;
- découvrir le fonctionnement d'une mairie et le rôle des élus ;
- participer à la vie de la commune et développer leur sens de la citoyenneté ;

Comment fonctionnent-ils ?

Leur composition

Le **Conseil Municipal des Enfants (CME)** est composé de 12 conseillers, habitant Châteaugay et scolarisés en **CM1, CM2 ou 6^{ème}**. En règle générale, 4 conseillers sont élus dans chaque niveau.

Le **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** est composé de 12 conseillers habitant Châteaugay et scolarisés en **5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}**. En règle générale, 4 conseillers sont élus dans chaque niveau.

Chaque conseiller est élu démocratiquement par ses camarades. Une liste de suppléants peut être établie pour chaque niveau.

Les réunions

En début de mandat, chaque CME / CMJ rencontre le Conseil Municipal.

Des réunions seront organisées, à raison de 4 à 6 par an, le samedi matin. Elles n'auront jamais lieu en période de vacances scolaires.

Les CME et CMJ étant destinés à des jeunes d'âges différents, les réunions seront distinctes l'une de l'autre.

Les différents accompagnants

- M. Olivier MALLET, Maire, M. Pascal RAGOT, adjoint à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires, Mme Céline SANTIANO, conseillère municipale, élus référents et porteurs du projet ;
- les équipes enseignantes ;
- les services municipaux, notamment le service Enfance et Jeunesse qui pourront intervenir en appui technique sur les projets.

Contact

M. Pascal RAGOT, adjoint à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires

☎ 04.73.87.24.35 – mairie@chateaugay.fr

Quelles sont les missions d'un(e) jeune conseiller(ère) municipal(e) ?

Être jeune conseiller(ère) municipal(e), c'est **représenter tous les enfants et les jeunes de Châteaugay** et participer à la vie de la commune. C'est aussi apprendre à travailler en équipe et à rechercher des solutions dans l'intérêt collectif.

Pendant **ton mandat de 2 ans**, tu devras notamment :

- **Écouter les autres jeunes** et recueillir leurs idées, leurs besoins et leurs préoccupations.
- **Proposer des actions ou des projets concrets** pour améliorer la vie quotidienne des enfants et des jeunes dans la commune (*par exemple : aménagement des espaces de loisirs, protection de l'environnement, animations ou initiatives sportives, culturelles ou solidaires, amélioration du vivre-ensemble*).
- **Échanger et débattre avec les autres conseillers** afin de faire émerger des idées, de construire des projets collectifs.
- **Participer à la mise en œuvre des projets du CME ou du CMJ**, en lien avec les élus et les services municipaux.
- **Informers les autres jeunes** des actions menées par les CME et CMJ et les inviter à y participer.

Quels sont les engagements d'un(e) jeune conseiller(ère) municipal(e) ?

Pour que les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes puissent fonctionner et faire avancer leurs projets, chaque jeune conseiller(ère) s'engage à :

- **Assister** régulièrement aux réunions du CME ou CMJ.
- **S'investir** dans les projets et les actions du CME et CMJ.
- **Être à l'écoute et respectueux** des autres jeunes conseillers.
- **Être le représentant de l'ensemble des jeunes de la commune**, et pas uniquement ses amis ou son entourage. Faire notamment le lien entre les jeunes et les élus municipaux, en faisant remonter les idées, les propositions et les préoccupations des jeunes.
- **Participer aux cérémonies et aux événements municipaux** auxquels les CME et CMJ sont associés.
- **Être ponctuel(le), assidu(e) et prévenir** en cas d'absence.

Je veux être candidat(e) ... Que dois-je faire ?

- Tu dois habiter à Châteaugay et être en classe de CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.
- Tu dois avoir l'accord de tes deux parents.
- Tu dois déposer en mairie ton bulletin de candidature avant le 13 novembre.
- Tu dois créer ton affiche électorale et tes tracts qui vont t'aider à convaincre tes camarades de voter pour toi. Sur l'affiche tu devras :
 - te présenter (prénom, âge, classe)
 - expliquer tes envies, tes idées concrètes pour améliorer le quotidien des enfants et des jeunes dans la commune
 - montrer ta motivation, ton sérieux et ta capacité à écouter les autres



Je veux voter ... Comment cela se passe-t-il ?

- Tu dois habiter à Châteaugay et être scolarisé en CM1, CM2, ou au collège.
- Les élections auront lieu en mairie **les 20 et 21 novembre 2026**
- Chacun des électeurs pourra voter pour maximum 4 candidats d'un même niveau au sein du CME ou du CMJ dont il dépend (ex : *un élève de CM2 pourra voter pour 4 candidats de CM1, 4 candidats de CM2 et 4 candidats de 6^{ème}*).



Quand et comment seront organisées les élections ?

Calendrier des élections

Réunion d'information sur le fonctionnement des Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes	Samedi 7 novembre – 10h en mairie
Dépôt des déclarations de candidature en mairie	Jusqu'au vendredi 13 novembre inclus
Campagne électorale des Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes	Jusqu'au vendredi 20 novembre – 12h
Élections en mairie*	Vendredi 20 novembre 16h30 – 18h30 et Samedi 21 novembre 10h – 11h30
Dépouillement	Samedi 21 novembre 11h30
Première réunion : installation des Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes	Samedi 28 novembre

Pour chaque niveau, les candidats ayant obtenu le plus de voix seront élus.

** Le vote par correspondance est accepté. Le bulletin de vote sera glissé dans une première enveloppe cachetée puis dans une seconde enveloppe portant les prénom, nom, classe et signature de l'électeur. Le tout sera déposé en mairie au plus tard le vendredi 20 novembre.*

Déclaration de candidature

Photo d'identité récente

Nom

Prénom

Classe fréquentée : CM1 – CM2 – 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}

Adresse.....63119 CHÂTEAUGAY

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Nom du parent 1

Numéro de téléphone portable du parent 1/...../...../...../.....

Nom du parent 2

Numéro de téléphone portable du parent 2/...../...../...../.....

Adresse mail 1@.....

Adresse mail 2 (facultative)@.....

Je présente ma candidature aux élections du Conseil Municipal des Enfants ou des Jeunes de Châteaugay.

Je m'engage à participer régulièrement aux réunions du Conseil Municipal des Enfants ou des Jeunes afin de contribuer efficacement à représenter les électeurs qui m'ont fait confiance en votant pour moi et à les informer de l'évolution des projets.

Fait à Châteaugay, le 2026

Signature du candidat :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont archivées ou informatisées par la mairie de Châteaugay pour un usage interne. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : maire, membre du conseil municipal, service communication. Elles sont conservées pendant tout le temps de votre mandat et celles établies par la loi ou celles déterminées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : Mairie de Châteaugay 1 place Lucien Bayle 63119 CHÂTEAUGAY - 04 73 87 24 35 / mairie@chateaugay.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Autorisation parentale

Nous soussigné(e)s

responsables légaux de l'enfant

- ✓ autorisons notre enfant à être candidat(e) à l'élection du Conseil Municipal des Enfants ou du Conseil Municipal des Jeunes de Châteaugay
- ✓ autorisons notre enfant à participer à toutes les activités inhérentes à sa fonction de Jeune Conseiller(e) Municipal(e)
- ✓ déclarons sur l'honneur que notre enfant est couvert par une assurance Responsabilité Civile (attestation à fournir)
- ✓ autorisons toute personne compétente à donner (ou faire donner) tout soin utile à notre enfant, à le faire transporter dans un établissement hospitalier et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale reconnue urgente et indispensable par l'autorité médicale.

✓ **Autorisons la commune à photographier mon enfant : OUI / NON (*Rayer les mentions inutiles*)**

Si oui, à utiliser son image pour :

- Publication dans le bulletin municipal : **OUI / NON** - Diffusion sur les réseaux sociaux de la Ville : **OUI / NON**
- Diffusion sur site INTERNET de la Ville : **OUI / NON** - Communications externes (journaux, ...) **OUI / NON**

✓ **Autorisons la commune à filmer mon enfant: OUI / NON**

Si oui, à utiliser la vidéo pour :

- Diffusion sur site INTERNET de la Ville: **OUI / NON** - Sur les réseaux sociaux de la Ville : **OUI / NON**

✓ **Autorisons la commune à enregistrer la voix de mon enfant : OUI / NON**

Si oui, à utiliser l'enregistrement sonore pour :

- Diffusion sur site INTERNET de la Ville : **OUI / NON** - Sur les réseaux sociaux de la Ville : **OUI / NON**

✓ **Autorisons la commune à publier les productions (dessin, maquette, etc) de mon enfant : OUI / NON**

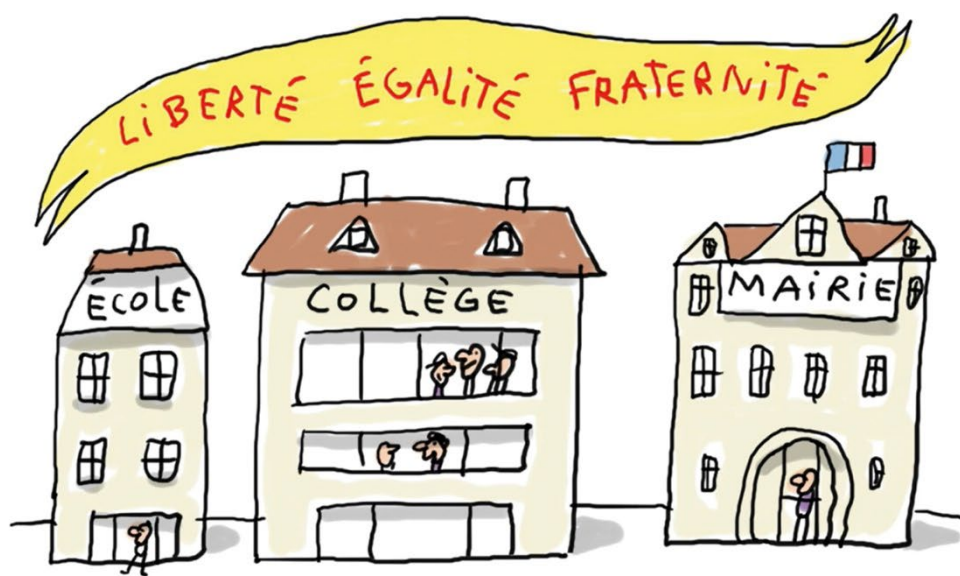
Si oui, à utiliser ses productions pour :

- Publication dans le bulletin municipal : **OUI / NON** - Diffusion sur les réseaux sociaux de la Ville : **OUI / NON**
- Diffusion sur site INTERNET de la Ville: **OUI / NON** - Communications externes (journaux, ...) **OUI / NON**

Vous pouvez retirer chacun des consentements que vous avez précisés ci-dessus, et ceci à tout moment en contactant l'accueil de l'établissement. La politique de confidentialité des données à caractère personnel du Service Enfance Jeunesse est disponible à l'accueil et sur le site internet. Pour toute question relative à vos données ou pour faire valoir vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) par courrier électronique à cnil@clermontmetropole.eu ou par courrier postal à l'attention du Délégué à la Protection des Données à l'adresse de l'établissement :Mairie de Châteaugay, 1 place Lucien Bayle 63119 CHÂTEAUGAY 04 73 87 24 35 / mairie@chateaugay.fr

Fait à Châteaugay, le2026

Signatures des deux titulaires de l'autorité parentale



source : 1jour1actu